

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2015 / 123 / PREF/SG/SRAG du 19 OCT. 2015

**Portant renouvellement de la composition de la commission
territoriale de vidéoprotection de Saint-Martin**

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le code de la sécurité intérieure livre II, Titre V ;

VU le décret n°2009-650 du 9 juin 2009 modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation administrative des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;

VU le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-036 du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU la délibération du Conseil exécutif de St Martin en sa séance du 27 août 2013 ;

VU le courrier du 29 septembre 2015 du premier président de la cour d'appel de Basse-Terre ;

VU le courrier du président de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) en date du 8 octobre 2015 ;

VU le courriel de Monsieur Jean-Marie THEVENET en date du 14 octobre 2015 ;

VU le courriel de Monsieur Serge GENOVESE en date du 15 octobre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Chef de Cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

ARRETE

Article 1 :

La composition de la commission territoriale de vidéoprotection de Saint-Martin est renouvelée comme suit :

Président titulaire :

Madame Pascale BELIN, Vice Présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal d'Instance de Saint-Martin

Président suppléant :

Madame Sylvie HANOTEAUX, Vice Présidente chargée du service du Tribunal d'Instance de Saint-Martin

Membres titulaires :

- Madame Aline HANSON, Présidente du conseil territorial de la Collectivité de Saint-Martin
- Monsieur René MATHON désigné par la CCISM

Membres suppléants :

- Monsieur Louis FLEMING, conseiller territorial
- Monsieur Jean ARNELL désigné par la CCISM

Personnalité qualifiée désignée par le Représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin :

- Monsieur Jean-Marie THEVENET, retraité de la gendarmerie (titulaire)
- Monsieur Serge GENOVESE, retraité de la police nationale (suppléant)

Article 2 :

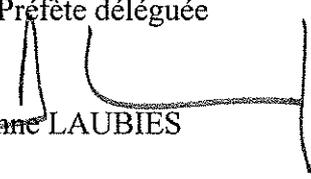
La durée du mandat des membres désignés à l'article 1^{er} est de trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Chef de Cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint- Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,

La Préfète déléguée


Anne LAUBIES